



Montréal, le 26 juin 2001

Monsieur Sébastien Durand
Coordonnateur du Secrétariat
de la commission
Édifice Lomer-Gouin
575, rue St-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Dérivation partielle de la rivière Manouane
Complément à la présentation de l'AIEQ au BAPE.**

Monsieur Durand,

La présente fait suite à une question soulevée par la Commission du BAPE, lors de la présentation de notre mémoire à Alma le 12 juin dernier, concernant le rapport de la Commission mondiale des barrages, particulièrement en ce qui a trait à la modulation et la diversification des moyens de production.

Comme plusieurs groupes, notre Association a pris connaissance du rapport de la Commission mondiale de barrages et nous constatons que le rapport contient un bon nombre de recommandations valables. En même temps, nous croyons utile de rappeler que les façons de faire pour l'évaluation et l'implantation de barrages ont bien évolué au cours des dernières décennies. Ainsi, le rapport de la Commission mondiale des barrages présente de façon détaillée les impacts négatifs de grands barrages mais passe pratiquement sous silence les efforts accrus de mitigation ainsi que les résultats ou impacts positifs de ces efforts.

Tout projet aura un impact sur l'environnement; en même temps, il faut reconnaître que certaines filières de production d'énergie ont plus d'impacts sur l'environnement que d'autres, et à cet égard, pour nous il est important de considérer les avantages de l'hydroélectricité sur les autres filières : la filière hydroélectrique est celle qui émet le moins de gaz à effets de serre, de bioxyde de soufre et d'oxydes d'azote. Le recours à d'autres filières pour produire l'énergie équivalente aurait des impacts environnementaux beaucoup plus dommageables.

Par ailleurs, de façon générale, on peut difficilement envisager à court terme que d'autres filières comme l'éolien (filière d'appoint) et les piles à combustibles (développement à long terme) puissent jouer un grand rôle dans l'avenir immédiat. Compte tenu des besoins mondiaux croissants, le thermique et l'hydroélectricité continueront à combler la majorité des besoins dans un futur rapproché. Bien que notre industrie supporte le développement de nouvelles sources d'énergie renouvelable, il n'en demeure pas moins que pour le moment, à grande échelle, l'hydroélectricité demeure la filière que le Québec doit privilégier et nous le rappelons en autant que le développement se fasse en accord avec les communautés, qu'il soit rentable et qu'il soit respectueux de l'environnement, ce que notre Association croit possible à la lumière des expériences les plus récentes.

Notre industrie favorise l'utilisation rationnelle de l'électricité, nous croyons que beaucoup de mesures d'efficacité énergétique ont déjà été mises en place au Québec. Il existe encore bien sûr un potentiel d'efficacité énergétique à développer. Ce potentiel dépend de la rentabilité des projets, donc du signal de prix sur le marché quel que soit le secteur d'utilisation, soit résidentiel, commercial ou industriel visé. En même temps, il n'est pas souhaitable pour le Québec de perdre l'avantage de prix d'électricité bas et stables.

Quoi qu'il en soit, les efficacités énergétiques ne pourront compenser adéquatement l'augmentation des besoins énergétiques d'une société moderne et pourront tout au plus retarder légèrement l'échéance de construire pour répondre à de nouveaux besoins.

Nous espérons que ces commentaires pourront répondre aux attentes de la Commission et n'hésitez pas à nous contacter pour tout commentaire ou clarification additionnels.



Jacques Marquis
Président-directeur général

JM/sg